

René Guénon Pouvoir temporel et pouvoir spirituel

"L'opposition des deux pouvoirs spirituel et temporel, sous une forme ou sous une autre, se rencontre à peu près chez tous les peuples, ce qui n'a rien de surprenant, puisqu'elle correspond à une loi générale de l'histoire humaine, se rattachant d'ailleurs à tous l'ensemble de ces « lois cycliques » auxquelles, dans presque tous nos ouvrages, nous avons fait de fréquentes allusions...

Nous retiendrons surtout, pour le moment, deux exemples historiques, pris l'un en Orient et l'autre en Occident : dans l'Inde, l'antagonisme dont il s'agit se rencontre sous la forme de la rivalité des Brâhmanes et des Kshatriyas, dont nous aurons à retracer quelques épisodes ; dans l'Europe du moyen âge, elle apparaît surtout comme ce qu'on a appelé la querelle du Sacerdoce et de l'Empire, bien qu'elle ait eu aussi alors d'autres aspects plus particuliers...

Ce n'est pas qu'on ait contesté, généralement du moins et en dehors de certains cas extrêmes, que ces deux pouvoirs, que nous pouvons appeler le pouvoir sacerdotal et le pouvoir royal, car ce sont là leurs véritables dénominations traditionnelles, aient l'un et l'autre leur raison d'être et leur domaine propre. En somme, le débat ne porte habituellement que sur la question des rapports hiérarchiques qui doivent exister entre eux ; c'est une lutte pour la suprématie, et cette lutte se produit invariablement de la même façon : nous voyons les guerriers, détenteurs du pouvoir temporel, après avoir été tout d'abord soumis à l'autorité spirituelle, se révolter contre elle, se déclarer indépendants de toute puissance supérieure, ou même chercher à se subordonner cette autorité dont ils avaient pourtant, à l'origine, reconnu tenir leur pouvoir, et à en faire un instrument au service de leur propre domination... Cela seul peut suffire à montrer qu'il doit y avoir, dans une telle révolte, un renversement des rapports normaux ; mais on le voit encore beaucoup plus clairement en considérant ces rapports comme étant, non pas simplement ceux de deux fonctions sociales plus ou moins nettement définies et dont chacune peut avoir la tendance assez naturelle à empiéter sur l'autre, mais ceux des deux domaines dans lesquels s'exercent respectivement ces fonctions ; ce sont, en effet, les relations de ces domaines qui doivent logiquement déterminer celles des pouvoirs correspondants...

En effet, ce mot de « pouvoir » évoque presque inévitablement l'idée de puissance ou de force, et surtout d'une force matérielle (On pourrait d'ailleurs faire rentrer aussi dans cette notion la force de la volonté, qui n'est pas « matérielle » au sens strict du mot, mais qui, pour nous, est encore du même ordre, puisqu'elle est essentiellement orientée vers l'action.), d'une puissance qui se manifeste visiblement au dehors et s'affirme par l'emploi de moyens extérieurs ; et tel est bien, par définition même, le pouvoir temporel (Le nom de la caste des Kshatriyas est dérivé de Kshatra, qui signifie « force ».) Au contraire, l'autorité spirituelle, intérieure par essence, ne s'affirme que par elle-même, indépendamment de tout appui sensible, et s'exerce en quelque sorte invisiblement ; si l'on peut encore parler ici de puissance ou de force, ce n'est que par transposition analogique, et, du moins dans le cas d'une autorité spirituelle à l'état pur, si l'on peut dire, il faut bien comprendre qu'il s'agit alors d'une puissance tout intellectuelle, dont le nom est « sagesse », et de la seule force de la vérité...

Ce qui demande aussi à être expliqué, et même un peu plus longuement, ce sont les expressions, que nous avons employées tout à l'heure, de pouvoir sacerdotal et de pouvoir royal ; que faut-il entendre ici exactement par sacerdoce et par royauté ? Pour commencer par cette dernière, nous dirons que la fonction royale comprend tout ce qui, dans l'ordre social, constitue le « gouvernement » proprement dit, et cela quand bien même ce gouvernement n'aurait pas la forme monarchique ; cette fonction, en effet, est celle qui appartient en propre à toute la caste des Kshatriyas, et le roi n'est que le premier parmi ceux-ci. La fonction dont il s'agit est double en quelque sorte : administrative et judiciaire d'une part, militaire de l'autre, car elle doit assurer le maintien de l'ordre

à la fois au dedans, comme fonction régulatrice et équilibrante, et au dehors, comme fonction protectrice de l'organisation sociale ; ces deux éléments constitutifs du pouvoir royal sont, dans diverses traditions, symbolisés respectivement par la balance et l'épée. On voit par là que le pouvoir royal est bien réellement synonyme de pouvoir temporel, même en prenant ce dernier dans toute l'extension dont il est susceptible ; mais l'idée beaucoup plus restreinte que l'Occident moderne se fait de la royauté peut empêcher que cette équivalence apparaisse immédiatement, et c'est pourquoi il était nécessaire de formuler dès maintenant cette définition, qui ne devra jamais être perdue de vue par la suite.

Quant au sacerdoce, sa fonction essentielle est la conservation et la transmission de la doctrine traditionnelle, dans laquelle toute l'organisation sociale régulière trouve ses principes fondamentaux ; cette fonction, d'ailleurs, est évidemment indépendante de toutes les formes spéciales que peut revêtir la doctrine pour s'adapter, dans son expression, aux conditions particulières de tel peuple ou de telle époque, et qui n'affectent en rien le fond même de cette doctrine, lequel demeure partout et toujours identique et immuable, dès lors qu'il s'agit de traditions authentiquement orthodoxes. Il est facile de comprendre que la fonction du sacerdoce n'est pas précisément celle que les conceptions occidentales, aujourd'hui surtout, attribuent au « clergé » ou aux « prêtres », ou que du moins, si elle peut être cela dans une certaine mesure et dans certains cas, elle peut aussi être aussi bien autre chose.

En effet, ce qui possède proprement le caractère « sacré », c'est la doctrine traditionnelle et ce qui s'y rapporte directement, et cette doctrine ne prend pas nécessairement la forme religieuse (On verra d'ailleurs plus loin pourquoi la forme religieuse proprement dite est particulière à l'Occident.) ; « sacré » et « religieux » ne s'équivalent donc nullement, et le premier de ces deux termes est beaucoup plus étendu que le second ; si la religion fait partie du domaine « sacré », celui-ci comprend des éléments et des modalités qui n'ont absolument rien de religieux ; et le sacerdoce, comme son nom l'indique, se rapporte, sans aucune restriction, à tout ce qui peut véritablement être dit « sacré ».

La vraie fonction du sacerdoce est donc, avant tout, une fonction de connaissance et d'enseignement (C'est en raison de cette fonction d'enseignement que, dans le Purusha-sûkta du Rig-Vêda, les Brâhmanes sont représentés comme correspondant à la bouche de Purusha, envisagé comme l'« Homme Universel », tandis que les Kshatriyas correspondent à ses bras, parce que leurs fonctions se rapportent essentiellement à l'action.), et c'est pourquoi, comme nous le disions plus haut, son attribut propre est la sagesse ; assurément, certaines autres fonctions plus extérieures, comme l'accomplissement des rites, lui appartiennent également, parce qu'elles requièrent la connaissance de la doctrine, en principe tout au moins, et participent du caractère « sacré » qui est inhérent à celle-ci ; mais ces fonctions ne sont que secondaires, contingentes et en quelque sorte accidentelles (Parfois, l'exercice des fonctions intellectuelles d'une part et rituelles de l'autre a donné naissance, dans le sacerdoce même, à deux divisions... Si, dans le monde occidental, l'accessoire semble ici être devenue la fonction principale, sinon même unique, c'est que la nature réelle du sacerdoce y est à peu près complètement oubliée ; et c'est là un des effets de la déviation moderne, négatrice de l'intellectualité (Nous pensons qu'il est presque superflu de rappeler que nous prenons toujours ce mot dans le sens où il se rapporte à l'intelligence pure et à la connaissance supra-rationnelle.), et qui, si elle n'a pu faire disparaître tout enseignement doctrinal, l'a du moins « minimisé » et rejeté au dernier plan.

Qu'il n'en ait pas toujours été ainsi, le mot même de « clergé » en fournit la preuve, car, originairement, « clerc » ne signifie pas autre chose que « savant » et il s'oppose à « laïque », qui désigne l'homme du peuple, c'est-à-dire du « vulgaire », assimilé à l'ignorant ou au « profane », à qui

on ne peut demander que de croire ce qu'il n'est pas capable de comprendre, parce que c'est là le seul moyen de la faire participer à la tradition dans la mesure de ses possibilités (La distinction qui en est faite dans le Catholicisme entre l' « Eglise enseignante » et l' « Eglise enseignée » devrait être précisément une distinction entre « ceux qui savent » et « ceux qui croient » ; elle est cela en principe, mais, dans l'état présent des choses, l'est-elle encore en fait ? Nous nous bornons à poser la question, car ce n'est pas à nous qu'il appartient de la résoudre, et d'ailleurs nous n'en avons pas les moyens ; en effet, si bien des indices nous font craindre que la réponse ne doivent être négative, nous ne prétendons pourtant pas avoir une connaissance complète de l'organisation actuelle de l'Eglise catholique, et nous ne pouvons qu'exprimer le souhait qu'il existe encore, dans son intérieur, un centre où se conserve intégralement, non seulement la « lettre », mais l' « esprit » de la doctrine traditionnelle.) .

Il est même curieux de noter que les gens qui, à notre époque, se font gloire de se dire « laïques », tout aussi bien que ceux qui se plaisent à s'intituler « agnostiques », et d'ailleurs ce sont souvent les mêmes, ne font en cela que se vanter de leur propre ignorance ; et, pour qu'ils ne se rendent pas compte que tel est le sens des étiquettes dont ils se parent, il faut que cette ignorance soit en effet bien grande et vraiment irrémédiable.

Si le sacerdoce est, par essence, le dépositaire de la connaissance traditionnelle, ce n'est pas à dire qu'il en ait le monopole, puisque sa mission est, non seulement de la conserver intégralement, mais aussi de la communiquer à tous ceux qui sont aptes à la recevoir, de la distribuer en quelques sorte hiérarchiquement suivant la capacité intellectuelle de chacun.

Toute connaissance de cet ordre a donc sa source dans l'enseignement sacerdotal, qui est l'organe de sa transmission régulière ; et ce qui apparaît comme plus particulièrement réservé au sacerdoce, en raison de son caractère de pure intellectualité, c'est la partie supérieure de la doctrine, c'est-à-dire la connaissance des principes mêmes, tandis que le développement de certaines applications convient mieux aux aptitudes des autres hommes, que leurs fonctions propres mettent en contact direct et constant avec le monde manifesté, c'est-à-dire avec le domaine auquel se rapportent ces applications.

C'est pourquoi nous voyons dans l'Inde, par exemple, que certaines branches secondaires de la doctrine ont été étudiées plus spécialement par les Kshatriyas, tandis que les Brâhmanes n'y attachent qu'une importance très relative, leur attention étant sans cesse fixée sur l'ordre des principes transcendants et immuables, dont tout le reste n'est que conséquences accidentelles, ou, si l'on prend les choses en sens inverse, sur le but suprême par rapport auquel tout le reste n'est que moyens contingents et subordonnés (Nous avons déjà eu ailleurs l'occasion de signaler un cas auquel s'applique ce que nous disons ici : tandis que les Brâhmanes se sont toujours attachés à peu près exclusivement, du moins pour leur usage personnel, à la réalisation immédiate de la « Délivrance » finale, les Kshatriyas ont développé de préférence l'étude des états conditionnés et transitoires qui correspondent aux divers stades des deux « voies du monde manifesté », appelées dêva-yâna et pitri-yâna... Il existe même des livres traditionnels qui sont particulièrement destinés à l'usage des Kshatriyas, parce qu'ils présentent des aspects doctrinaux adaptés à leur nature propre (Tel est dans l'Inde, le cas des Itihâsas et des Purânas, tandis que l'étude du Vêda concerne proprement les Brâhmanes, parce que c'est là le principe de toute la connaissance sacrée ; on verra d'ailleurs plus loin que la distinction des objets d'étude convenant aux deux castes correspond, d'une façon générale, à celle des deux parties de la tradition qui, dans la doctrine hindoue, sont appelées Shruti et Smriti.) ; il y a des « sciences traditionnelles » qui conviennent surtout aux Kshatriyas, tandis que la métaphysique pure est l'apanage des Brâhmanes (Nous parlons toujours des Brâhmanes et des Kshatriyas pris dans leur ensemble ; s'il y a des exceptions individuelles, elles ne portent aucune

atteinte au principe même des castes, et elles prouvent seulement que l'application de ce principe ne peut être qu'approximative, surtout dans les conditions qui sont celles du Kali-Yuga.) .

Il n'y a là rien que de parfaitement légitime, car ces applications ou adaptations font aussi partie de la connaissance sacrée envisagée dans son intégralité, et d'ailleurs, bien que la caste sacerdotale ne s'y intéresse pas directement pour son propre compte, elles sont néanmoins son œuvre, puisqu'elle seule est qualifiée pour en contrôler la parfaite conformité avec les principes.

Seulement, il peut arriver que les Kshatriyas, quand ils entrent en révolte contre l'autorité spirituelle, méconnaissent le caractère relatif et subordonné de ces connaissances, qu'en même temps ils les considèrent comme leur bien propre et nient les avoir reçues des Brâhmanes, et qu'enfin ils aillent même jusqu'à les prétendre supérieures à celles qui sont la possession exclusive de ces derniers.

Ce qui résulte de là, c'est, dans les conceptions des Kshâtriyas révoltés, le renversement des rapports normaux entre les principes et leurs applications, ou même parfois, dans les cas les plus extrêmes, la négation pure et simple de tout principe transcendant ; c'est donc, dans tous les cas, la substitution de la « physique » à la « métaphysique », en entendant ces mots dans leur sens rigoureusement étymologique, ou, en d'autres termes, ce qu'on peut appeler le « naturalisme », ainsi qu'on le verra mieux encore par la suite

Autorité spirituelle et pouvoir temporel, édition Trédaniel,